

A la Roche-sur-Yon le 27 novembre 2025

BENEDICTION

Le 9 décembre 2025, les associations et mouvements laïques célébreront les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État.

En Vendée, il semblerait que ni les représentants de l'État, ni la Gendarmerie (pourtant chargée de veiller au respect des lois) ni les élus, ni les représentants de l'église catholique n'aient connaissance de cette loi et du fait que notre République est une République laïque.

Dans son édition du 18 novembre 2025 Le journal OUEST-FRANCE nous informe du baptême officiel de la nouvelle embarcation de la brigade de gendarmerie de Saint Gilles Croix de Vie.

Remarquons tout d'abord qu'il est question de « baptême », terme uniquement religieux, certes couramment et abusivement employé pour une première mise en service, présentation ou inauguration, mais l'usage inapproprié du terme baptême n'aurait entraîné aucune remarque de l'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau si la cérémonie n'avait pas pris les allures d'une cérémonie religieuse avec bénédiction et prières, sous l'égide du curé de l'Île d'Yeu, cérémonie à laquelle chacun fut dans l'obligation d'assister y compris les élèves des établissements scolaires pris moralement en otages. L'OVLC rappelle que fonctionnaires et élus de la République sont soumis au principe de neutralité.

Cette volonté d'imposer le religieux au sein d'une cérémonie républicaine fut réaffirmé par l'ex-Ministre de l'Intérieur M. Bruno Retailleau lors du vin d'honneur qui a suivi cette manifestation ; « c'est une bonne chose dit-il de préserver cette tradition du baptême d'un bateau dans une époque qui s'ingénierie parfois à mettre à bas l'ensemble de nos repères ».

L'OVLC demande solennellement qu'un rappel à la Loi soit adressé aux organisateurs et aux participants à cet évènement et que les élèves qui ont assisté à cette cérémonie bénéficient d'une information sur les Valeurs de la République. L'OVLC rappelle l'importance capitale de son action pour former tous les citoyens aux Valeurs de la République et de la Laïcité, il serait opportun que les personnes ayant assisté à cette cérémonie s'inscrivent à une cession de cette formation.

BURNELEAU Jean

Co-Président

MONNERY Dominique

Co-Président

